Fiche de données de sécurité

Section 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit : WHITE SOL

Code de produit : 465020

Nom commercial : Lubrifiant industriel

Benz Oil Company
2724 W. Hampton Ave.
Milwaukee, WI 53209

Numéros de téléphone
Durant les heures de travail normales, appeler le (414)442-2900

En dehors des heures de travail normales, CHEMTREC (800) 424-9300

Adresse courriel
msds@benz.com

Utilisation du produit : Lubrifiant industriel

N'est pas recommandé pour : Applications autres que celles prévues. Pour des informations sur les applications, voir la Fiche technique de produit ou consulter un représentant de la société.

Section 2 – Identification des dangers

Aperçu des urgences :

Utiliser en respectant de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication industrielles. Les expositions aux contaminants aéroportés doivent être contrôlées et maintenues au niveau le plus bas possible. Ne pas ingérer. Éviter un contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après manipulation. Maintenir le récipient fermé.

Classifications du SGH : Le produit n'est pas classifié comme étant dangereux selon 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

Risques du SGH	**Précautions du SGH :**
Aucune classification du SGH n'est applicable à ce produit.	

Section 3 – Composition

* Adjuvant(s) propriétaires listés uniquement s'ils sont considérés dangereux dans les termes des réglementations de l'OSHA à une concentration de 1% ou plus (0,1% dans le cas des substances cancérogènes)*

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration en poids (%)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	80,00 - 90,00
Acides gras de tallöl, diesters avec le polyéthylèneglycol	61791-01-3	5,00 - 10,00
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	1,00 - 5,00

Section 4 – Premiers secours

Après inhalation :
Transporter la victime hors de portée de l'exposition. Les personnes fournissant une aide doivent éviter de s'exposer elles-mêmes. Utiliser une protection respiratoire adéquate. Si une irritation respiratoire, des vertiges des nausées ou une perte de conscience se produisent, consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, une personne formée doit tenter une ressuscitation tout en obtenant des secours médicaux.
Après un contact oculaire :
Rincer les yeux à l'eau pendant au moins quinze minutes. Si une irritation cutanée se développe, consulter un médecin.
Après un contact cutané :
Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation. De bonnes pratiques d'hygiène doivent être observées en tout temps. Laver la peau exposée à l'eau tiède et au savon.
Après ingestion :
Des premiers secours ne sont normalement pas requis. En cas de malaise, consulter un médecin. NE PAS faire vomir à moins d'en être instruit par le personnel médical.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair: 193 °C (379 °F).

Moyens d'extinction :
Dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique sèche ou mousse. De l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger le matériau exposé.
Risques d'incendie inhabituels :
Les brouillards sous pression peuvent former un mélange inflammable.
Produits de combustion :
Fumées, CO_x, SO_x, NO_x lors de la combustion.
Mesures de lutte contre l'incendie :
Évacuer la zone. Éviter une infiltration de l'eau ayant servi à la lutte contre l'incendie ou de sa dilution dans les ruisseaux, les égouts ou les sources d'eau potable. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et, dans les espaces confinés, un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Utiliser de l'eau pour refroidir les surfaces exposées à un incendie et pour la protection du personnel.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Procédures pertinentes aux déclarations :
En cas de déversement ou de rejets accidentels, notifier les autorités compétentes en conformité avec toute la réglementation en vigueur. La réglementation des États Unis exige des déclaration en cas de rejet dans l'environnement de ce matériau (excédant les quantités minimales à déclarer) ainsi que des déversements d'huile qui pourraient atteindre tout cours d'eau (y compris les ruisseaux intermittents). Le Centre d'intervention d'urgence peut être joint au 1-800-424-8802.

Gestion des déchets :
Obturer la fuite à la source si cela peut se faire sans danger. Endiguer et confiner le déversement.
Déversements de taille réduite :
Absorber le déversement avec de l'argile, du sable un autre matériau adéquat tout en portant un équipement de protection individuelle (EPI).
Placer dans un conteneur étanche et bien le fermer pour mise au rebut correcte.
Déversements importants :
Ventiler la zone contaminée. Pomper dans des cuves de récupération tout en portant un EPI approprié. Éliminer le matériau récupéré en conformité avec toutes les réglementations.

Section 7 – Manipulation et stockage

Manipulation :
Éviter un contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards de ce produit. Ne pas ingérer.
Utiliser ce produit avec une ventilation adéquate. Laver fréquemment les vêtements de travail.
Stockage :
Conserver dans un récipient bien fermé et correctement étiqueté, dans un endroit bien ventilé et à l'écart des matériaux incompatibles.
Stocker à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute source d'ignition. Les conteneurs, même lorsqu'ils sont vides, peuvent renfermer des vapeurs combustibles. Ne pas pressuriser, couper, souder ou meuler sur ou à proximité des récipients. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom chimique/N° CAS	Limites d'exposition de l'OSHA	Limites d'exposition de l'ACGIH	Autres limites d'exposition
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	PEL 5 mg/m^3 (brouillard)	TWA 5 mg/m^3 (fraction inhalable) STEL 10 mg/m^3	Indéterminée.
Acides gras de tallöl, diesters avec le	Indéterminée.	Indéterminée.	Indéterminée.

polyéthylèneglycol 61791-01-3			
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités 64742-55-8	TWA : 5 mg/m^3 (brouillard)	MPT : 5 mg/m^3	Indéterminée.

Contrôle de la ventilation :
Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations aéroportées en dessous des limites/des directives d'exposition.

Protection individuelle :
Comme il est prescrit dans la norme de l'OSHA en matière d'équipement de protection individuelle (29 CFR 1910.132), les employeurs doivent conduire une Évaluation du risque sur toutes les places de travail pour déterminer l'équipement de protection individuelle nécessaire pour chacun des employés.
Protection oculaire :
Des pratiques de protection individuelle normales dans un cadre industriel doivent être appliquées.
Protection de la peau :
Des précautions conformes à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle doivent être prises pour éviter un contact avec la peau.
Respiratoire :
Si les limites de concentration des contaminants aéroportés ne sont pas respectées, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH doit être porté.
Équipement contaminé :
Les vêtements de travail souillés doivent être lavés ou nettoyés à sec.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont données ci-dessous : Consulter le fabricant porté dans la section 1 pour des données supplémentaires.

Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.	**Inflammabilité :** Aucune donnée disponible.
Limites d'explosibilité : Aucune donnée disponible.	**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible.	**Température de décomposition :** Aucune donnée disponible.
COV en grammes, eau exceptée : Aucune donnée disponible.	**Aspect :** Liquide brun
Odeur : Caractéristique	**Pression de vapeur :** Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.	**Densité de vapeur :** Aucune donnée disponible.
pH : Sans objet.	**Gravité spécifique à 15,5 °C (60 °F) :** 0,9

Point de fusion : Aucune donnée disponible. **Solubilité :** Solubilité dans l'eau négligeable.	**Point de fusion :** Aucune donnée disponible. **Point d'éclair (C/F) :** 193 °C, 379 °F

Section 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité :
Le matériau est stable dans les conditions normales.

Conditions à éviter :
Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie.

Matériaux à éviter :
Comburants forts.

Produits de décomposition dangereux :
Ce matériau ne se décompose pas à température ambiante.

Polymérisation dangereuse :
Ne se produira pas dans des circonstances normales.

Section 11 – Informations toxicologiques

Toxicité du mélange : Ce mélange n'est pas dangereux.

Le cas échéant, le ou les ingrédients listés ci-dessus sont considérés dangereux dans les termes de 1910.1200 de l'OSHA. Les valeurs de LD_{50} correspondantes sont énumérées, le cas échéant. La nomenclature des ingrédients dangereux est requise s'ils sont utilisés dans le produit final à une concentration égale ou supérieure à 1% (0,1% dans le cas des cancérogènes).

Voies d'entrée : Contact oculaire. Contact cutané. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Aucun n'est connu.

Section 12 – Informations écologiques

Écotoxicité :
Il n'existe pas de données disponibles pour ce produit.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

Instructions en matière de mise au rebut :
Voir la réglementation locale et nationale de l'EPA des États Unis en vigueur en matière de mise au rebut.

Section 14 – Informations relatives au transport

Agence	Désignation de transport officielle	Numéro ONU	Groupe d'emballage	Classe de risque
DOT	Non réglementé.	S/O	S/O	S/O
IATA	Non réglementé.	S/O	S/O	S/O

Section 15 – Informations réglementaires

Préparé selon la réglementation 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA des États Unis.
Autres listes réglementaires, le cas échéant.

Les produits chimiques suivants sont listés dans **SARA 311/312 :**
64742-55-8 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Aigu

Statut de la Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques] (TSCA) :
Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA - Toxic Substance Control Act) de l'EPA, à moins qu'ils ne soient listés ci-dessous.
- Aucun

Section 16 — Autres informations

Hazardous Materials Identification System [Système d'information sur les matières dangereuses] (HMIS)

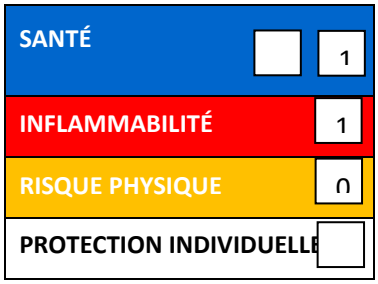

Classification du risque de l'HMIS et de la NFPA
Légende
*** = Risque chronique pour la santé**
0 = INSIGNIFIANT
1 = FAIBLE
2 = MODÉRÉ
3 = ÉLEVÉ

National Fire Protection Association [Association nationale de protection contre l'incendie des États-Unis] (NFPA)

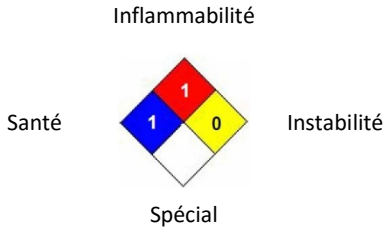

Date de préparation : 12/05/2015

Benz Oil Company a pris toutes les mesures raisonnables pour assurer que cette Fiche de données de sécurité et les informations qu'elle contient soient justes en date de publication. Aucune garantie n'est accordée en termes de justesse ou d'exhaustivité des informations se trouvant dans la présente Fiche de données de sécurité. Les informations énoncées dans la présente FDS s'appliquent exclusivement aux applications prévues. Ne pas utiliser ce produit dans toute application autre que celle qui est prévue.

Les employeurs sont responsables de communiquer tous les risques et toutes les précautions décrits dans cette Fiche de données de sécurité.